

Sujet : PPR du Chablisien - Phase de la consultation administrative

De : risques "(Projets" risques "naturels)" - DDT 89/SEFREN emis par BOUDIA Mimoun - DDT 89/SEFREN/URN <mimoun.boudia-.ddt-sefren-
risques@yonne.gouv.fr>

Date : 13/05/2026 à 10:51

Pour : contact@letonnerroisenbourgogne.fr

Bonjour,

Vous trouvez ci joint la version finalisé du dossier du PPRr pour l'ensemble des communes de votre territoire.

Ce dossier du PPRr comprend pour chaque commune :

- un courrier au Président de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne;
- une note de présentation ;
- une cartographie des aléas ;
- une cartographie des enjeux ;
- une cartographie du zonage ;
- un règlement.

Conformément à l'article R.562-7 du code de l'Environnement, il appartient au conseil communautaire de donner un avis sur ce dossier dans un délai de deux mois,

à compter de la réception du présent courrier, soit au plus tard le **17 juillet 2026**. En l'absence de réponse de votre part à cette date, votre avis sera considéré comme tacitement favorable.

Bien cordialement,

**Le message a été envoyé avec Mélanissimo. Ses pièces jointes sont accessibles
(pour la durée définie à l'envoi) uniquement depuis l'interface de l'application.**

Pièces jointes:

Courrier-Com-com-Tonnerrois-sg.pdf

Reglement-PPRr-Chablisien.pdf

Note-de-presentation-PPPr-Chablisien.pdf

CARTE-ALEA-COLLAN.pdf

CARTE-ALEA-VIVIERS.pdf

CARTE-ENJEUX-Collan.pdf

CARTE-ENJEUX-Viviers.pdf

CARTE-ZONAGE-Collan.pdf

CARTE-ZONAGE-Viviers.pdf